

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 7-406-1930 promulguant le décret du 19 août 1930 relatif aux indemnités de service allouées au personnel du chemin de fer franco éthiopien.

n° 7-406-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 septembre 1930

Numéro JO
n° 406 du 30/09/1930

Date du numéro
30 septembre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 19 août 1930 relatif aux indemnités de service allouées au personnel du chemin de fer franco-éthiopien,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 19 août 1930 susvisé, relatif aux indemnités de service allouées au personnel du chemin de fer franco-éthiopien.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPONX-Baissac.